



**CONTRAT DE RESERVATION
DE LA SALLE D'ACCUEIL DU CIMETIERE
DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Objet

La salle d'accueil du cimetière sise faubourg de Plaisance, 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe, est réservée aux cérémonies civiles (quelles que soient leurs convictions religieuses ou philosophiques), accueil des familles.

Réservation

En semaine : ½ journée 9h00-12h30 14h30-18h00

journée 9h00-18h00

Week-end et jour férié journée 9h00-18h00

Jour de l'évènement :

Remise des clés le : à h.....

Etat des lieux le : à h.....

Motif location :

Nombre de personnes :

Locataire :

Nom – prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Disposera de la location de la salle d'accueil et du matériel qui y sont alloués raisonnablement (.. Chaises et .. Tables) à la date indiquée ci-dessus.

Conformément au règlement intérieur, afin de valider cette location :

Il sera demandé, au plus tard 24 heures, avant la location :

- Une attestation d'assurance en responsabilité civile correspondant à la période de réservation,
- Paiement par chèque ou carte bancaire du montant de la location, soit 20 euros (vingt euros) (montant forfaitaire – quel que soit la durée de la réservation).

- Paiement de la caution pour la location de la salle d'un montant de 400 euros (quatre-cents euros), par chèque ou par empreinte bancaire.
- Paiement de la caution ménage d'un montant de 200 euros (deux-cents euros) par chèque ou par empreinte bancaire.

La remise des clés ne pourra s'effectuer qu'en échange des pièces citées ci-dessus.

Si paiement par chèques, ils devront être libellés à l'ordre du Trésor public.

Le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter dans son intégralité.

Le locataire s'engage impérativement à réserver la salle d'accueil pour son compte personnel. S'il s'avérait lors de la location, que la réservation ait été faite pour le compte d'autrui, le chèque de caution ou l'empreinte seraient conservés dans l'attente d'une étude par l'autorité territoriale.

Un contrôle pourra être effectué pendant la location afin de vérifier la bonne utilisation de la salle par le locataire.

L'état des lieux et la remise des clés seront effectués lors d'un rendez-vous fixé d'un commun accord entre le locataire et un agent communal du service état civil – Tél : 05.63.40.22.01.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le

Signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé ».

Partie réservée à l'administration

Montant de la location de la salle* d'accueil 20 €

*Chèque n°

Ticket n°

Montant de la caution * :

- Dégradations 400 € *Chèque n°..... Empreinte bancaire n°.....

- Ménage 200 € *Chèque n°.....Empreinte bancaire n°.....

Transmis au régisseur le :

*chèques libellés à l'ordre du Trésor public

Pièces jointes

- contrat de réservation de la salle dûment complété
- attestation d'assurance
- photocopie de la pièce d'identité
- chèque location salle
- chèque de caution
- ticket empreinte bancaire caution location salle
- ticket empreinte bancaire caution dégradation
- ticket empreinte bancaire caution ménage